



Le système de santé est un service public !

Le système de santé ne doit pas être guéri sur le dos des plus faibles. Les coûts des soins et la hausse des primes d'assurance maladie font partie des plus grandes préoccupations de la population suisse. Le système de soins axé sur le profit et la concurrence reporte sans scrupule les coûts sur les assurés au lieu de se pencher sur les incitations erronées du système de soins.

La majorité du Parlement veut réduire les coûts des soins sur le dos des personnes aux revenus modestes et moyens. C'est ce que montrent les récentes décisions du Conseil national et du Conseil des États d'augmenter la franchise minimale de l'assurance de base, qui s'élève aujourd'hui à 300 francs - et la majorité de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-N), qui veut introduire un forfait de 50 francs pour les urgences hospitalières.

Le système de santé est malade

Ce sont des décisions politiques contre les plus faibles et des pas vers une médecine à deux vitesses. Elles touchent les malades chroniques, les plus faibles financièrement et les personnes âgées. Aujourd'hui déjà, une personne sur cinq en Suisse renonce à des prestations de soins pour des raisons financières. Si ces dernières sont repoussées, le risque augmente que les problèmes de santé s'aggravent et que les traitements deviennent plus complexes et plus chers.

Il est temps de mener des discussions et des débats sur la manière d'orienter de manière cohérente le système de santé fragmenté et opaque, avec ses acteurs publics et privés et ses nombreux conflits d'objectifs, vers un service public. Les prestations de santé, qui doivent inclure la promotion de la santé, la prévention des maladies et des accidents et les prestations de soins, sont des tâches publiques qui ne doivent pas être orientées vers le profit. Leur financement doit être solidaire et redistributif.

Égalité d'accès aux prestations de santé

Le PS60+ lance un débat au sein du PS sur les moyens et les voies à suivre pour que la Suisse mette en place une politique de santé qui garantisse à tous un accès égal aux prestations de santé, indépendamment de leur statut social, de leur lieu de résidence et de leur état de santé.

Les déterminants de la santé sont nombreux, l'accès aux soins ne représentant que 25 % de ces déterminants. Il est dès lors essentiel d'agir sur les autres déterminants de la santé pour maintenir et améliorer la santé des personnes et des collectivités.

Il s'agit, pour les autres déterminants, de caractéristiques individuelles et biologiques telles que l'âge, le sexe, le patrimoine génétique et les comportements et habitudes ; mais l'état de santé dépend aussi des conditions de vie dans lesquelles l'individu a grandi et continue d'évoluer (environnement social, conditions de vie et de travail et plus globalement encore les conditions sociales, économiques, environnementales et culturelles dans lesquelles il vit).

Le système de santé : un défi majeur

L'espérance de vie en bonne santé des personnes de 65 ans varie ainsi fortement en fonction du revenu et de la formation suivie. Elle varie entre une dizaine d'années et 16 à 18 ans, soit presque du simple au double. Ce grand écart est très important. Il est donc urgent de corriger cette inégalité.

La prise en charge des personnes âgées sera probablement plus difficile de 2030 à 2060 en raison de l'évolution démographique. Le manque de personnel pour s'occuper du nombre grandissant de personnes ayant besoin d'une prise en charge est une préoccupation majeure. Le système social et de santé existant aujourd'hui ne sera plus en mesure de fournir ces prestations.

Le maintien et l'amélioration du système de santé suisse est un défi majeur. Pour le PS60+, le débat ne doit pas se limiter à une simple discussion sur les coûts, mais porter sur l'exigence de reconnaître le système de santé comme un service public.

Article sur la santé dans la Constitution fédérale

La politique de santé doit être débattue démocratiquement au niveau fédéral, pour assurer une égalité d'accès aux services de santé. Promotion de la santé, prévention des maladies et des accidents, prestations de soins médicaux-sociaux (soins aigus et de longue durée, en milieu ambulatoire ou stationnaire) à toutes et tous quelque que soit leurs caractéristiques biologiques, sociales, leur état de santé et leur lieu de résidence.

Et comme le conclut l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM), si l'ajout d'un article sur la santé dans la Constitution est nécessaire et prioritaire, cette modification constitutionnelle prendra du temps et que cela ne dispense pas de résoudre les différents problèmes des différents secteurs de la santé et des prestations de soins.